VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-04-05

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

<u>N° de l'ordre du jour</u> :
2012.04.05 : Acquisition de locaux au 6 avenue de Paris à Versailles.

❑ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est actuellement locataire de ses locaux au 7ter rue de la Porte de Buc pour un montant annuel de 368 000 euros TTC hors charges du locataire. Compte tenu de ce coût et de la situation financière de Versailles Grand Parc, il est donc apparu souhaitable de procéder à l'acquisition de locaux aptes à accueillir l'ensemble des services administratifs sur un site central et bien desservi.

Par ailleurs, la ville de Versailles est propriétaire depuis 2001 de l'immeuble situé au 6 avenue de Paris, ancien Hôtel des Gendarmes, immeuble occupé jusqu'en avril 2012 par la direction départementale des services fiscaux. Construit en 1735 par Jacques V Gabriel, premier Architecte du Roi, cet immeuble comporte une façade sur rue inscrite à l'Inventaire supplémentaires des monuments historiques et un portail de grande qualité classé monument historique et qui a fait récemment l'objet d'une restauration dans les règles de l'art.

La ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont donc rapprochées pour envisager les conditions d'une cession.

L'estimation sollicitée auprès du service du Domaine fait apparaître une valeur de 2600 euros du m2 pour 1605 m2 et de 1300 euros du m2 pour les 150 m2 de caves.

Les besoins des services administratifs de Versailles Grand Parc ont été évalués en tenant compte de l'élargissement à 1200 m2 environ et à 100 m2 de caves. Par ailleurs, la ville de Versailles souhaite consacrer très rapidement 100 m2 à l'accueil de l'antenne départementale de France 3. Enfin, 200 m2 seront conservés par la ville de Versailles, le solde composant les parties communes. Un travail de programmiste a permis de s'assurer de la faisabilité de cette répartition.

Toutefois, compte tenu des réaménagements intérieurs envisagés, il n'est pas possible d'établir avec précision la surface cédée. Il sera donc établi dans un premier temps une promesse de vente permettant d'engager les travaux. A l'issue des travaux, un relevé précis permettra d'établir les conditions financières précises de la cession définitive des locaux.

Le montant total de l'acquisition est estimé à 3 250 000 euros hors frais « de notaire » et hors travaux.

Considérant que le Président doit être autorisé par le Conseil communautaire à accomplir ce type de formalité en qualité de représentant légal ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

1) décide l'acquisition d'une partie des bâtiments sis au 6 avenue de Paris à Versailles, d'une surface d'environ 1200 m2 et de 100m2 de caves, dans le respect de l'estimation du Domaine;

2) *dit que les crédits sont prévus au budget 2012, nature 2115, sous-fonction 020 ;*

2) *autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78